

18 décembre 2020

**47^e session virtuelle du Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA
Genève, Suisse**

15-18 décembre 2020

Décisions

Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA,

Rappelant que tous les aspects des activités d'ONUSIDA sont régis par les principes directeurs suivants :

- Alignés sur les priorités des parties prenantes nationales ;
- Basés sur une participation significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH ;
- Basés sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes ;
- Basés sur les meilleures preuves scientifiques et connaissances techniques disponibles ;
- Promouvant des ripostes globales au sida qui intègrent la prévention, le traitement, les soins et le soutien ; et
- Basés sur le principe de non-discrimination ;

Décisions intersessions :

Rappelant que, pour faire face aux circonstances spécifiques dues à la crise sanitaire de la COVID-19, il a décidé par la procédure intersessions (voir décisions dans le document UNAIDS/PCB/(47)/20.23) :

- que la 47^e réunion du Conseil de coordination du programme aura lieu virtuellement du 15 au 18 décembre 2020, dates convenues entre les sessions dans le document intitulé *Réorganisation des réunions du CCP de l'ONUSIDA de 2020 au vu de la crise de la COVID-19* (UNAIDS/PCB (46)/20.2)
- des modalités et du règlement intérieur énoncés dans le document intitulé *Modalités et procédures de la 47^e réunion du Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA* (UNAIDS/PCB (47)/20.23), pour la 47^e réunion du Conseil de coordination du programme et ses préparatifs.

Point 1 à l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. *Adopte* l'ordre du jour ;

Point 1,2 à l'ordre du jour : Examen du rapport de la quarante-sixième réunion

2. *Adopte* le rapport de la 46^e réunion du Conseil de coordination du programme ;

Point 1,3 à l'ordre du jour : Rapport du directeur exécutif

3. *Prend note* du rapport du directeur exécutif ;

Point 1,4 à l'ordre du jour : Rapport du représentant des ONG

- 4.1 *Rappelant* les points de décision antérieurs (issus de la réunion de 2012 du CCP au cours de laquelle le rapport d'évaluation a été soumis, ainsi que d'autres points de décision récents et pertinents relatifs à la participation de la société civile)¹ ;
- 4.2 *Reconnaissant* qu'une participation significative des communautés et de la société civile est cruciale et représente un élément essentiel à une riposte efficace au VIH afin de parvenir à l'éradication du sida² ;
- 4.3 *Reconnaissant* la valeur, la contribution, l'efficacité et l'impact de la délégation des ONG au sein du CCP en ce qui concerne les meilleures pratiques, en particulier pour mettre en lumière les préoccupations urgentes auxquelles sont confrontées les personnes vivant avec le VIH, les populations clés, les femmes, les jeunes et les migrants, nécessitant une attention et une action immédiates ;
- 4.4 *Prend note* du rapport ;
- 4.5 *Invite* les États membres et le programme commun à affirmer que la délégation des ONG fait partie intégrante de la gouvernance du CCP et à garantir un environnement propice à son engagement significatif continu, à la représentation des voix et des perspectives authentiques de la communauté et à la sensibilisation de sa communauté et de la société civile ;
- 4.6 *Exhorte* le Programme commun à assurer une participation pleine et significative de la société civile au sein du CCP par l'intermédiaire de la délégation des ONG, y compris une continuité de l'appui financier au mécanisme de communication et de consultation à la mesure de ses fonctions ;

¹ Les points de décision 4.2, 4.5, 7.4, 7.5, 8.2 et 8.3 de la 45^e réunion du CCP ; les points de décision 7.5 et 10.3 de la 43^e réunion du CCP ; les points de décision 4.3, 4.4, 7.2 et 7.3 de la 41^e réunion du CCP.

² 2019 ECOSOC Résolution du programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

- 4.7 *Demande* au programme commun de veiller à ce que les stratégies d'engagement des communautés et de la société civile soient inscrites dans la prochaine stratégie mondiale de lutte contre le sida ;
- 4.8 *S'appuie* sur les enseignements tirés de l'engagement des communautés et de la société civile, en particulier des populations clés et des personnes vivant avec le VIH, dans les ripostes mondiales, régionales, nationales et locales au VIH, notamment :
- l'importance d'apporter des connaissances intégrées sur le VIH et des expériences vécues aux processus décisionnels ;
 - la connaissance des besoins des personnes vivant avec le VIH et touchées par le VIH, l'identification des interventions qui fonctionnent et du pourquoi de l'échec d'autres interventions au niveau des pays ;
 - l'efficacité de la planification et de l'utilisation des ressources dans les programmes de lutte contre le VIH ;
 - l'efficacité des programmes et de la prestation de services communautaires en matière de VIH ;

Point 3 à l'ordre du jour : Rapport d'avancement annuel sur la prévention du VIH 2020

- 5.1 *Demande* au programme commun de :
- veiller à ce que la prévention des nouvelles infections à VIH bénéficie d'une priorité élevée dans la nouvelle stratégie mondiale de lutte contre le sida et dans le nouveau cadre unifié de budgétisation, de résultats et de responsabilisation d'ONUSIDA, en mettant particulièrement l'accent sur les populations et les lieux où l'incidence et la prévalence du VIH sont élevées et où le risque d'infection est élevé, y compris par la prévention combinée³ ;
 - aider activement les gouvernements à réunir des partenaires au niveau des pays afin de renforcer l'unité d'objectif entre les organismes gouvernementaux, communautaires et les organismes de mise en œuvre dans l'élaboration de ripostes de prévention du VIH alignées sur le contexte épidémique des pays et sur les directives de mise en œuvre et les bonnes pratiques ;
- 5.2 *Prie* les États membres et le programme commun de :
- Mener une vision de la prévention du VIH qui intensifie la focalisation et l'investissement dans les stratégies et les programmes destinés aux populations clés et vulnérables ayant une incidence élevée du VIH dans toutes les régions. La Stratégie mondiale de lutte contre le sida devrait inclure une approche clairement définie pour surmonter les obstacles financiers, juridiques, politiques et de mise en œuvre à la prévention du VIH, en mettant particulièrement l'accent sur les populations clés dans toutes les régions et sur les adolescentes et les jeunes femmes dans les pays à forte prévalence du VIH. La Stratégie devrait également intégrer le renforcement et l'allocation de ressources aux interventions menées par les communautés ;

³ Comme défini dans la Stratégie de l'ONUSIDA 2016-2021 : Procédure accélérée pour mettre fin au SIDA

- b. Soutenir et plaider pour un investissement stratégique dans les capacités nationales et des investissements stratégiques nationaux accrus en matière de prévention du VIH pour assurer la gestion des programmes de prévention du VIH. Le CCP demande également au programme commun de veiller à ce que des capacités adéquates de soutien technique et de mise en œuvre soient disponibles dans les pays ;
 - c. Renforcer et maintenir au-delà de 2020 les progrès accomplis par la coalition mondiale pour la prévention du VIH dans la revitalisation des interventions de prévention du VIH, en soulignant l'appropriation nationale par les membres de la coalition et en élargissant l'adhésion aux pays et régions où l'incidence du VIH augmente ;
- 5.3 *Appelle* les États membres à s'attaquer aux principaux obstacles juridiques, politiques et structurels qui affectent les populations clés, ainsi que les adolescentes et les jeunes femmes ;
- 5.4 *Prie* le Programme commun de présenter au Conseil de coordination du Programme les progrès accomplis en matière de prévention du VIH dans le cadre de l'établissement de rapports périodiques ;

Point 4 à l'ordre du jour : Suivi du segment thématique de la 45^e réunion du conseil du programme de coordination

- 6.1 *Notant avec inquiétude* que 850 000 enfants (âgés de 0 à 14 ans) vivant avec le VIH ne suivent actuellement pas de traitement contre le VIH ; que les 950 000 enfants qui suivent un traitement sont beaucoup moins susceptibles de présenter une suppression de la charge virale que les adultes qui suivent un traitement ; que des régimes médicamenteux sous-optimaux et l'absence antérieure de formulations appropriées pour les jeunes enfants ont contribué à cette situation ; et qu'en raison du manque de données, on ne sait pas si l'objectif consistant à atteindre 1 million d'adolescents (âgés de 15 à 19 ans) vivant avec le VIH et à leur proposer un traitement d'ici 2020 a été atteint ;
- 6.2 *Prend note* de la note d'information (UNAIDS/PCB (45)/19.36) et du rapport succinct du débat thématique du Conseil de coordination du programme concernant l'impact du sida sur les enfants et les jeunes (UNAIDS/PCB (47)/20.27) ;
- 6.3 *Rappelle* que les participants au CCP sont priés de présenter des observations écrites en remplacement du débat qui a suivi la 47^e réunion du CCP, comme convenu dans le cadre de la procédure intersessions (UNAIDS/PCB (47)/20.23) et demande au programme commun de tenir compte des commentaires soumis pour façonner de futures interventions ;
- 6.4 *Veille* à ce que la prochaine stratégie d'ONUSIDA au-delà de 2021 contienne des objectifs ambitieux pour combler les lacunes critiques de la riposte au VIH pour les enfants, les adolescents et les jeunes, y compris un objectif à l'horizon 2023 pour les enfants ;

- 6.5 *Invite* les États membres à :
- a. Prévenir une nouvelle infection verticale (de la mère à l'enfant) par le VIH en assurant la prestation de services optimaux de diagnostic, de prévention et de traitement pour les femmes enceintes et allaitantes et en accordant la priorité et l'accès aux formulations pédiatriques les plus appropriées pour le VIH et la tuberculose ;
 - b. Combler les lacunes en matière de diagnostic, de traitement et de suppression de la charge virale du VIH chez les nourrissons, les enfants, les adolescents et les femmes enceintes vivant avec le VIH, notamment grâce à l'utilisation de modèles de prestation de services différenciés, stratégiquement intégrés et communautaires ;
 - c. Optimiser la prestation de services aux enfants, aux adolescents et aux jeunes en utilisant des données ventilées par âge pour identifier les lacunes dans le diagnostic, la prévention et le traitement du VIH ; améliorer la qualité et l'accès à des services de diagnostic, de prévention, de traitement et de protection sociale adaptés à l'âge et fondés sur des données probantes ; et faire participer les communautés touchées à toutes les étapes de la conception et de la prestation des services ;
 - d. S'attaquer d'urgence aux 95 000 décès évitables liés au sida chez les enfants en intensifiant les interventions, y compris le diagnostic précoce des nourrissons, et en passant rapidement au traitement antirétroviral (de première intention) recommandé par l'OMS, plus efficace et mieux adapté aux enfants, y compris les formulations génériques maintenant disponibles pour une utilisation élargie chez les nourrissons et les jeunes enfants⁴ ;
 - e. Accélérer leur collaboration avec le Programme commun de l'ONUSIDA et d'autres partenaires clés (Fonds mondial, PEPFAR et autres) pour s'attaquer aux facteurs structurels qui accroissent la vulnérabilité au VIH des adolescentes, des jeunes femmes et des jeunes populations clés ;
- 6.6 *Invite* le Programme commun à veiller à ce que l'UBRAF comprenne un soutien coordonné à l'intention des pays en vue de réduire les nouvelles infections à VIH chez les enfants, les adolescents et les jeunes et de mettre fin au sida pédiatrique ; et à rendre compte des progrès accomplis dans le cadre du rapport annuel de l'UBRAF ;

Point 5 à l'ordre du jour : Santé mentale et VIH

- 7.1 *Reconnaissant* les progrès accomplis par les pays, le Programme commun de l'ONUSIDA et d'autres partenaires pour appuyer les services intégrés de santé mentale et de lutte contre le VIH et les effets négatifs potentiels de la COVID-19 sur la santé mentale et le bien-être des personnes vivant avec le VIH ou touchées par le VIH ;
- 7.2 *Prend note* du rapport sur la santé mentale et le VIH ;

⁴ Comme recommandé par l'OMS : Recommandations actualisées sur les régimes antirétroviraux de première et de deuxième ligne et la prophylaxie post-exposition, et recommandations sur le diagnostic précoce du VIH chez les nourrissons ; Considérations pour l'introduction de nouvelles formulations de médicaments antirétroviraux pour les enfants

- 7.3 *Rappelle* que les participants au CCP sont priés de présenter des observations écrites en remplacement du débat qui a suivi la 47e réunion du CCP, comme convenu dans le cadre de la procédure intersessions (UNAIDS/PCB (47)/20.23) et demande au programme commun de tenir compte des commentaires fournis pour façonner de futures interventions ;
- 7.4 *Demande* que le Programme commun rende compte des progrès accomplis dans ses rapports réguliers au CCP ;

Point 6 à l'ordre du jour : Rapport de l'équipe spéciale sur les mesures communautaires de lutte contre le sida

- 8.1 *Rappelant* l'approbation intersessions des décisions exposées dans le document intitulé *Création de l'équipe spéciale sur les ripostes communautaires au sida* (ONUSIDA/PCB (47)/20.29) ;
- 8.2 *Prend note* du rapport intérimaire de l'équipe spéciale multipartite sur les ripostes communautaires au sida ;
- 8.3 *Rappelle* que les participants au CCP sont priés de présenter des observations écrites en remplacement du débat qui a suivi la 47e réunion du CCP, comme convenu dans le cadre de la procédure intersessions (UNAIDS/PCB (47)/20.23), qui seront transmises à l'équipe spéciale multipartite pour examen et une éventuelle révision, le cas échéant ;
- 8.4 *Attend avec intérêt* de recevoir les recommandations finales lors d'une prochaine réunion du CCP ;

Point 7 à l'ordre du jour : Évaluation

Rapport annuel sur l'évaluation

- 9.1 *Rappelle* la décision 6.6 de la 44^e session et la décision 11 de la 45^e session du Conseil de coordination du programme approuvant la politique d'évaluation de l'ONUSIDA et le plan d'évaluation 2020-2021 ;
- 9.2 *Se félicite* des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique d'évaluation et du plan d'évaluation, *salue* le travail important accompli par le Comité consultatif d'experts à l'appui du Bureau d'évaluation de l'ONUSIDA et *demande* que le prochain rapport annuel soit présenté au Conseil de coordination du programme en 2021 ;
- 9.3 *Prie* le directeur exécutif de veiller à ce que la fonction d'évaluation reste dotée de ressources et d'effectifs suffisants, conformément à la politique d'évaluation ;

Evaluation : Évaluation indépendante de la réponse du système des Nations Unies au sida 2016-2019

- 9.4 *Prend note* de l'évaluation indépendante de la réponse du système des Nations Unies au sida 2016-2019 ;

Evaluation : Réponse de la direction à l'évaluation indépendante de la réponse du système des Nations Unies au sida 2016-2019

- 9.5 *Prend note* des progrès actuels de la réponse de la direction d'ONUSIDA à l'évaluation indépendante de la riposte du système des Nations Unies au sida 2016-2019 et prie le Programme commun de montrer comment il entend aider les pays à mettre en œuvre la stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 avec des actions, des contributions et des responsabilités plus spécifiques, grâce à son nouveau cadre de résultats et de responsabilisation, lors de la session extraordinaire de mars 2021 ;
- 9.6 *Encourage* le Programme commun à mettre en œuvre le plan d'action de la direction ;
- 9.7 *Prie* le Programme commun de réexaminer la réponse de la direction et de s'engager envers un domaine de résultats ambitieux consacré à la sexospécificité au sein de la stratégie, en intégrant des actions, des indicateurs et des ressources tenant compte de la problématique hommes-femmes dans le nouvel UBRAF afin de fournir des services aux femmes et aux filles et à toutes les populations clés et vulnérables les plus exposées au VIH/sida ;

Point 8 à l'ordre du jour : Stratégie d'ONUSIDA au-delà de 2021

- 10.1 *Rappelant* que l'option 2 a été approuvée dans le cadre du processus de prise de décisions intersessions du Conseil de coordination du programme, comme indiqué dans le document intitulé *Résultats de l'examen de la stratégie actuelle d'ONUSIDA pour 2016-2021 et consultations sur une option pour la stratégie d'ONUSIDA au-delà de 2021* (UNAIDS/PCB (479)/20.35) ;
- 10.2 *Prend note* de l'ébauche annotée de Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 ;
- 10.3 *Prie* le Bureau d'organiser une réunion d'information du CCP d'ici à la fin du mois de janvier 2021 pour présenter le cadre révisé, y compris un résumé analytique de la stratégie d'ONUSIDA, en identifiant les actions prioritaires nécessaires pour mettre fin au sida d'ici à 2030 et en tenant compte des observations du 47^e Conseil de coordination du programme ;
- 10.4 *Prie* le directeur exécutif de présenter la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 lors d'une session extraordinaire du CCP au plus tard en mars 2021 pour examen et adoption ;

Point 9 à l'ordre du jour : Déclaration du représentant de l'Association du personnel de l'ONUSIDA

- 11.1 *Prend note* de la déclaration du représentant de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA ;
- 11.2 *Prie* le directeur exécutif de prendre note des préoccupations exprimées par le personnel du Secrétariat, de prendre rapidement les mesures qui s'imposent, et de rendre compte des progrès accomplis lors de la 48^e réunion du CCP en faisant le point sur les questions stratégiques de gestion des ressources humaines, y compris sur la mise en œuvre du Plan d'action de la direction ;

Point 10 à l'ordre du jour : COVID-19 et VIH

- 12.1 *Prend note* du rapport sur la COVID-19 et le VIH ;
- 12.2 *Prie* le Programme commun et les États membres de surveiller les impacts sanitaires et sociaux de la pandémie de COVID-19 sur la riposte au VIH afin de permettre à toutes les parties prenantes de comprendre et de traiter les facteurs déterminants et d'en atténuer les effets ;
- 12.3 *Prie* le Programme commun et les États membres de continuer à tirer parti des infrastructures de lutte contre le VIH et d'adopter une approche combinée des deux pandémies afin de contribuer à une approche intégrée centrée sur l'être humain qui puisse le mieux contribuer à des systèmes de santé résilients, capables de préparer, prévenir et détecter toutes les menaces de santé et d'y répondre ;
- 12.4 *Considère* que les enseignements tirés de la riposte multisectorielle à l'épidémie de VIH devraient continuer d'éclairer la préparation à l'épidémie ;
- 12.5 *Prie* le Programme commun d'aider les pays et les communautés à protéger et à intensifier les efforts de prévention du VIH, de traitement et de soins dans le contexte de la COVID-19 en s'appuyant sur les enseignements tirés de son expérience, les meilleures pratiques et les innovations, y compris la distribution sur plusieurs mois et l'engagement communautaire, et en partageant ces enseignements, afin de regagner le terrain perdu, en particulier dans le domaine de la prévention, et d'améliorer l'agilité, la performance et l'efficacité en vue d'atteindre l'objectif consistant à mettre fin au sida en tant que menace de santé d'ici à 2030 ;
- 12.6 *Appelle* les donateurs et les États membres à protéger et à intensifier les investissements, les allocations de ressources et les mesures de protection sociale en faveur de toutes les personnes affectées, touchées par le VIH et à risque de le contracter, et en particulier des populations vulnérables et clés les plus touchées par la double pandémie de VIH et de COVID-19 ⁵;

⁵ La Fédération de Russie se dissocie du point de décision et réaffirme que, dans le contexte de la pandémie COVID-19, un soutien social doit être apporté à toutes les personnes, avec une attention particulière pour toutes les catégories les plus touchées.

Point 11 à l'ordre du jour : Rapport du groupe de travail du CCP sur l'examen de la gestion et de l'administration du programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

- 13.1 *Prend note* du rapport du groupe de travail du CCP sur l'examen de la gestion et de l'administration du programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (UNAIDS) ;
- 13.2 *Approuve* la clarification des rôles de supervision et de responsabilisation du Conseil de coordination du programme et *approuve* l'annexe intitulée « Rôles de supervision et de responsabilisation du Conseil de coordination du programme » en tant qu'annexe 4 au Modus Operandi ;
- 13.3 *Convient* de créer un comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle externe, *approuve* les termes de référence à l'annexe 3 du rapport et *convient* d'examiner, à la demande du Comité consultatif de surveillance externe, les termes de référence au moins tous les trois ans ou plus tôt sur demande de celui-ci ;
- 13.4 *Convient* que le comité consultatif indépendant de surveillance externe examinera et recommandera un plus ample renforcement de la gestion des risques au CCP dans le cadre de son premier plan de travail après sa création ;
- 13.5 *Reconnaît* que le Secrétaire général est responsable du contrôle du poste de directeur exécutif alors que le Conseil de coordination du programme est responsable du contrôle du Programme commun de l'ONUSIDA ;
- 13.6 *Demande* au directeur exécutif d'ONUSIDA de présenter au Comité de contrôle, dans le cadre de son plan de travail, un rapport périodique sur l'état d'avancement des recommandations du CCI et sur leur mise en œuvre, et au Comité de contrôle de fournir une mise à jour au CCP ;
- 13.7 *Prend note* des principes directeurs révisés des coparrainants, encourage la mise en œuvre de ces principes en mettant l'accent sur l'efficacité, l'efficacités et l'utilisation d'approches fondées sur des données factuelles, et reconnaît qu'il est important que les conseils d'administration des coparrainants soient clairement informés des points de décision et des recommandations concernant leur participation au Programme commun ;
- 13.8 *Convient* d'inclure dans le prochain rapport du CCP au Conseil économique et social (ECOSOC) une recommandation invitant le Conseil à demander au secrétaire général de fournir un rapport, après consultation avec le CCP, concernant l'établissement d'une limite de deux mandats de quatre ans et les attentes en matière de résultats pour le directeur exécutif d'ONUSIDA, conformément aux meilleures pratiques du système des Nations Unies, comme recommandé par le CCI ;

Point 12 à l'ordre du jour : État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI

14. *Prend note* de la mise à jour et se *félicite* des progrès accomplis dans la mise en œuvre ;

Point 13 à l'ordre du jour : Prochaines réunions du CCP

- 15.1 *Convient* que les thèmes des 48^e et 49^e segments thématiques du Conseil de coordination du programme seront :
- a. *COVID-19 et VIH : maintenir les acquis en matière de VIH et reconstruire des ripostes au VIH meilleures et plus équitables*
 - b. *Que nous disent les données régionales et nationales, sommes-nous à l'écoute, et comment pouvons-nous mieux exploiter ces données et la technologie connexe pour atteindre nos objectifs de 2025 et 2030 ?*
- 15.2 *Demande* au Bureau du Conseil de coordination du programme de prendre des mesures appropriées et opportunes pour s'assurer que la procédure régulière est suivie dans l'appel à thèmes pour les 50^e et 51^e réunions du Conseil de coordination du programme ;
- 15.3 *Convient* des dates des 52^e (27-29 juin 2023) et 53^e (12-14 décembre 2023) réunions du Conseil de coordination du programme ; et

Point 14 à l'ordre du jour : Élection des membres du bureau

16. *Élit* la Namibie comme président, la Thaïlande comme vice-président et les États-Unis d'Amérique comme rapporteur pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et *approuve* la composition de la délégation des ONG auprès du Conseil de coordination du programme (UNAIDS/PCB (47)/20.42).

[Fin du document]